

Interview de Pierre-Antoine GAILLY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Propos recueillis par Marie Brigaud pour l'AR IHEDN PARIS, le 28 novembre 2012.



Pierre-Antoine GAILLY, Président de la CCIP

Le 26 novembre dernier, Pierre-Antoine Gailly, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), recevait dans le très bel hôtel particulier de l'avenue Friedland qui héberge le siège de la CCIP, les auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense de Paris et de la région parisienne. L'occasion de mieux connaître une institution comme la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la plus grande CCI d'Europe. L'occasion également d'échanger sur la notion du leadership. À l'issue de cette rencontre, nous avons souhaité évoquer avec lui différents thèmes complémentaires et les partager plus largement avec l'ensemble des auditeurs qui n'ont pu être présents.

Marie Brigaud : Tout d'abord, pourriez-vous nous rappeler brièvement quelles sont les missions de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ?

Pierre-Antoine Gailly : Schématiquement, la CCIP ce sont quatre missions. La première est celle d'un accompagnateur. Nous sommes aux côtés des entreprises à toutes les étapes de leur vie, de la création à la transmission, en passant par le développement – y compris à l'international –, la recherche de financements... La deuxième mission est celle d'un porte-parole car la CCIP transmet aux pouvoirs publics les besoins des entreprises en termes d'adaptation des lois et réglementations pour qu'elles puissent se développer sereinement.

Notre troisième mission est parfois moins connue, elle fait de nous des formateurs. La CCIP est tout de même le second formateur français après l'Éducation nationale ! Son campus comprend 10 écoles, 16 000 jeunes, 4 100 apprentis et 30 000 stagiaires en formation continue. Ses établissements sont reconnus dans le monde entier, de HEC à Gobelins l'école de l'image en passant par ESCP Europe, Ferrandi notre école de gastronomie... pour ne citer que ces établissements.

Enfin, la CCIP développe une filière d'excellence dans le domaine des congrès et salons. Par exemple, via Viparis, qu'elle détient à 50 %, la CCIP gère 10 parcs d'exposition (dont Paris Nord Villepinte, le Palais des Congrès...), accueille plus de 1 000 manifestations et 11 millions de visiteurs chaque année.

C'est important car chaque année, les retombées économiques de ce secteur sont l'équivalent de 15 jours de Jeux olympiques pour une région.

MB : La réforme des CCI, votée par le Parlement en 2010, était assortie d'objectifs ambitieux : rendre le réseau plus réactif et performant. Pensez-vous avoir réussi à relever pleinement ce challenge, et si oui, comment ?

PAG : Puisque je parlais des JO, oui on peut dire que nous appliquons au quotidien la formule « citius, altius, fortius » ! Concrètement, au 1^{er} janvier 2013, les CCI d'Île-de-France vont se fondre en une entité unique : la CCI de région Paris Île-de-France. Un projet que nous avons su mener à bon port et dans un parfait dialogue entre tous les protagonistes durant un an et demi.

Par cette réforme consulaire, nous avons voulu rassembler les savoir-faire et les expertises de chacun pour les mettre au service d'une ambition régionale partagée. L'efficacité de nos services, la qualité de nos prestations, la réactivité aux besoins du monde économique, nos « clients » (entreprises, étudiants, partenaires...) en ont plus que jamais besoin en ce moment.

Car la crise que nous subissons marque la fin d'une époque. La nécessaire réduction de l'endettement et des déficits publics rend obligatoire, y compris pour les chambres consulaires, de « dépenser moins en dépensant mieux ». Dans ce contexte, l'essor de l'économie de notre région, demain, nécessite de concentrer les efforts, encore et toujours, sur l'amélioration du système de formation et l'accroissement des compétences, d'aider, encourager, soutenir l'initiative, l'innovation, la créativité, l'excellence. Cette réforme consulaire était indispensable, nous sommes prêts pour le 1^{er} janvier 2013.

MB : Comment cette réforme des CCI s'inscrit-elle dans les grandes réformes de notre pays (RGPP, décentralisation), et notamment celle du Grand Paris, pour laquelle vous êtes partie prenante ?

PAG : Comme je vous l'ai dit, notre objectif est de rationaliser, d'être plus performants et efficaces dans un contexte financier de plus en plus contraint. Les réformes engagées étaient nécessaires, le monde consulaire ne pouvant rester en dehors de l'évolution de son environnement. À nous à présent de poursuivre nos actions et nos efforts en direction d'un service rendu toujours plus efficace et sur un territoire toujours plus pertinent.

Le formidable chantier du Grand Paris est ainsi pour nous un accélérateur de croissance à la fois pour la région et pour le pays. En effet, il offre une stratégie d'ensemble pour répondre aux enjeux d'une métropole mondiale du XXI^{ème} siècle, en intégrant le transport, l'aménagement, le logement, le développement économique et l'innovation.

C'est un projet qui répond aux besoins des entreprises et qui inspire confiance aux investisseurs étrangers. Il bénéficie, c'est fondamental, du soutien du monde économique : 74 % des entreprises franciliennes y sont favorables, selon une enquête menée récemment par la CCIP. De quoi garantir et, surtout, renforcer le positionnement de Paris dans les classements internationaux concernant l'image des métropoles, où nous sommes actuellement troisième.

J'ajouterai que le projet du Grand Paris, par son soutien aux clusters dans les filières d'excellence comme l'aéronautique, la finance, l'image-multimédia, les biotechnologies... et son appui au

développement de la plateforme technologique internationale de Paris-Saclay, est résolument tourné vers l'innovation et la création de richesse. C'est un signal fort envoyé aux entreprises de Paris, de la France mais aussi du reste du monde.

MB : De votre point de vue, quels sont les principaux freins aujourd'hui que rencontre une personne désirant créer son entreprise ? Quelles sont les pistes d'amélioration défendues par la CCIP ?

PAG : Aujourd'hui les principaux freins à la création d'entreprise sont liés au financement. En moyenne un créateur dépose une dizaine de dossier de demandes de prêts dans différentes banques, avec pour seule perspective d'espérer un ou deux accords de principe. Le business plan exigé pour rassurer les financeurs doit être irréprochable. Une étape qui demande des semaines, voire des mois de travail.

Il faut dire que, face à la crise, les banques sont de plus en plus exigeantes. Elles cherchent des garanties sur l'avenir de l'entreprise alors que dans toute démarche entrepreneuriale il y a une part de risque. Mais la création d'entreprise sans risque, ça n'existe pas ! Sans compter que les garanties attendues sont de plus en plus importantes, certaines banques n'hésitent pas à demander des cautions personnelles, ou de tiers, à hauteur de 50 %. C'est un obstacle quasi insurmontable.

L'autre frein c'est la profusion de la réglementation et la lourdeur des formalités administratives. Il faut simplifier tout cela. Des solutions concrètes, il en existe. Parmi les pistes envisageables, figure la nécessité de mettre fin à la multiplicité de portes d'entrée et d'aides financières pour créer une entreprise. Aujourd'hui, vous pouvez passer par le site « guichet-entreprises.fr », ou saisir votre dossier sur un autre site « CFEnet », transmettre par voie postale les pièces justificatives et, si nécessaire les demandes d'autorisation. Vous pouvez également envoyer ou déposer votre dossier aux CFE [centres de formalités des entreprises], qui se chargent eux-mêmes des demandes d'autorisation. Comment s'y retrouver ? Et je ne suis pas exhaustif ! Le constat est le même pour les aides à la création d'entreprise, il en existe environ 250...

Ce dont ont besoin les créateurs d'entreprise, c'est avant tout de lisibilité et de stabilité des dispositions réglementaires. Il faut mettre un frein à la profusion législative et garantir la pérennité des dispositifs qui fonctionnent. Les discussions récentes autour du remise en cause du statut d'auto entrepreneur est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire.

MB : Enfin quelles sont selon vous les qualités indispensables pour un chef d'entreprise du XXI^{ème} siècle, qui doit évoluer dans un monde complexe, notamment s'il souhaite s'orienter à l'international ?

PAG : Un bon leader, c'est celui qui applique les 3V : vision, volonté et valeurs. Vision renvoie à celui qui sait anticiper, diriger en ayant à l'esprit un objectif, évoluer en percevant les évolutions actuelles et futures de son environnement. Le V de volonté est pour moi le symbole de la connaissance de soi-même, de ses équipes et de ses partenaires. Il faut maîtriser le niveau de volonté individuelle et collective, mesurer les points faibles et les atouts de tout un chacun (les siens donc également). Enfin, le V de valeurs est plus évolutif en fonction des époques. Aujourd'hui, les questions de développement durable sont prégnantes quand elles étaient seulement effleurées il y a seulement

20 ans ! Mais les valeurs ce sont aussi et bien sûr celles que l'on possède personnellement. La confiance, l'ouverture, l'altruisme... sont parmi celles-là.

Le chef d'entreprise du XXIème siècle est un homme ou une femme qui sait appréhender ces trois V et en faire des principes de vie, qu'il s'agisse de la vie personnelle ou de la vie des affaires.